

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1021 du 09/05/2025

Arrêté du 9 mai 2025

ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR
DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Le présent document rapporte et porte réintégration et affectation d'un inspecteur des Finances publiques.

Date d'application : 14/04/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

rapportant et portant réintégration et affectation d'un inspecteur des Finances publiques

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,
CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2023 portant nomination et classement de M. Raphaël BESSONIES dans l'emploi d'agent comptable de l'école pratique des hautes études (EPHE) (groupe III) ;
- Vu l'arrêté du 20 mars 2025 mettant fin aux fonctions de M. Raphaël BESSONIES dans l'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 27 mars 2025 concernant la réintégration et l'affectation de l'inspecteur des Finances publiques, dont le nom suit, selon les modalités précisées ci-dessous :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
BESSIONIES	RAPHAEL	000002343022	-	ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES EN DÉTACHEMENT	SAHR	DRFIP ÎLE-DE-FRANCE ET PARIS PARIS TOUT EMPLOI	14/04/2025

Article 2 : L'inspecteur des Finances publiques, dont le nom suit, est réintégré dans son corps d'origine et affecté au sein de la direction indiquée ci-après, selon les modalités précisées ci-dessous :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
BESSIONIES	RAPHAEL	000002343022	-	ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES EN DÉTACHEMENT	37	DDFIP SEINE ET MARNE SEINE ET MARNE TOUT EMPLOI	14/04/2025

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFiP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFiP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 9 MAI 2025
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT
CHEF DU BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A

VALÉRIE-LAURE SICARD

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756